



GT 16 avril 2024 :
Formation, JOP, Négociation sociale

L'alliance CFTC/FO était représentée par Johann PASCOT, Emilie PATTEYN, David MOMBEL et Catherine STOLARSKI

Pour l'administration, étaient présents : Mme Lacoche, Mr Schwob, Mme Charpentier, Mr Beaujour, Mr Savoie, Mme Hedoux, Mme Trani et Mr Senand.

Déclaration liminaire intersyndicale :

L'intersyndicale SOLIDAIRES – CFDT – CGT – CFTC / FO dénonce les conditions de tenue du dialogue social à la DGCCRF : les informations contenues dans les documents de travail transmis sont trop lapidaires... quand il y a transmission de documents et que cette transmission respecte le délai, pourtant peu exigeant, de 10 jours avant la tenue de la réunion !

Les ordres du jour, souvent trop denses, et les réunions raccourcies sur une demi-journée conduisent à des discussions menées au pas de course. Il appartient donc à l'administration de prévoir le temps nécessaire afin que les échanges soient menés dans les meilleures conditions.

Ces méthodes ont contribué à dégrader fortement le travail des instances et des groupes de travail, et traduisent une absence de volonté de la direction générale de travailler avec les organisations syndicales représentatives, voire un mépris pour le dialogue social. Certains dossiers ont ainsi pris du retard, ce qui a des conséquences sur les chantiers en cours.

Pour l'intersyndicale, la direction générale a une responsabilité dans la suppression de l'enveloppe destinée aux mesures indemnitaires CCRF. Le « coup de rabot » a fini par emporter les revalorisations qui devaient être discutées. Cette faute inacceptable est lourde de conséquences pour les personnels.

À l'heure où les attaques contre la fonction publique se font de plus en plus menaçantes, la perte de sens du dialogue social à la DGCCRF est une source d'inquiétude supplémentaire sur les conditions d'exercice de nos missions de service public et sur les droits des personnels.

Pour l'intersyndicale, le dialogue social ne pourra se poursuivre dans de telles conditions. Il est de la responsabilité de l'Administration de remplir ses obligations, faute de quoi, l'intersyndicale en tirera toutes les conséquences, prendra ses responsabilités et mettra en œuvre les actions qui pourraient s'avérer nécessaire.

* Formation continue et initiale

Promotion inspecteurs 2023-2024: des enseignements sont prévus en distanciel pour la partie enseignement avec notamment une plateforme de quiz interactif et de brainstorming. Les enseignements concernant les mises en situation et illustrations pratiques sont maintenus en présentiel, avec la mise en œuvre d'un contrôle en réalité virtuelle. Une salle est prévue à l'ENCCRF pour les stagiaires souhaitant suivre les cours en distanciel sur place. Certains enseignements ont été renforcés, notamment : audition, cas d'enquêtes, transition écologique, consommation durable, économie circulaire, écoconception, transaction administrative...

L'alliance CFTC/FO demande que des formations annexes comme celles relatives sur la sécurité routière, les premiers secours, les discriminations, etc...

Il est précisé que l'ENCCRF devrait déménager en juin 2025.

Promotion inspecteurs 2024-2025 : 186 postes. La date de rentrée est prévue le 26/08. L'ENCCRF travaille sur la détermination du programme de formation.

Promotion contrôleurs 2024-2025 : décalage de la rentrée au 18 novembre. Une réflexion est menée sur le contenu de la formation, puisque cette dernière est plus courte que celle des inspecteurs, notamment la nécessité, en raison des postes susceptibles d'être occupés, d'un module concurrence et CPMM ainsi qu'en lien avec les enquêtes du PNE qui pourraient leur être confiées.

L'alliance CFTC/FO a attiré l'attention de l'administration sur les difficultés en termes de mutation et d'affectation ou de changement de poste au sein des DDI des contrôleurs, dans le cadre de cette réflexion sur leurs missions.

L'administration confirme que des réflexions sur la doctrine d'emploi doivent être menées de manière approfondie.

* JOP

La directrice générale affirme son soutien aux agents mobilisés dans le cadre des JOP et souhaite que les agents puissent bénéficier d'une prime dans ce cadre. Les travaux de recensement sont encore en cours. A l'aune de la définition de la DGAFP sur les personnels mobilisés, des remontées sont revues et ajustées avec les pôles C. Un respect strict de la circulaire du 18 mars 2024 serait fait. Une vision stabilisée devrait être effective la semaine prochaine. Une vigilance sera faite pour éviter toute surmobilisation d'agent qui ne pourrait bénéficier de la prime.

Les organisations syndicales demandent à la DGCCRF de faire une note sur le sujet afin de cadrer les mobilisations dans le cadre des JOP.

L'administration s'engage à rédiger une note sur le sujet.

Peu de rédacteurs concernés en administration centrale, les astreintes ont été limitées au strict nécessaire.

L'alliance CFTC/FO alerte l'administration sur le fait que certaines directions mobilisent des agents ou accentuent les enquêtes sans réelle astreinte des agents ni limitation de congés, et pour lesquels les agents ne pourront pas bénéficier de prime selon la circulaire DGAFP.

L'alliance CFTC/FO regrette donc le défaut de prise en compte de ces mobilisations dans le cadre de l'octroi des primes JOP, a fortiori quand des indicateurs veulent être augmentés alors que des directions ne sont nullement impactées ou concernées par les JOP.

* Négociation sociale

- Promotion au choix de C en B

L'administration a décidé à 13 promotions par liste d'aptitude au 1^{er} semestre 2024. Elle est en attente des remontées des directions pour le 23 avril et les promotions seront prononcées à la mi-mai. L'alliance a indiqué que la DG devait également s'interroger sur des non-remontées ou des non-classements.

En outre, sont pris en considération : CREP (4 dernières années), classement, ancienneté, taille de la région / promouvables.

L'alliance rappelle que les collègues :

- **ne doivent pas être pénalisés par le gel qui a duré plusieurs années ;**
- **soumis à un diktat qui consisterait à conserver des missions sédentaires alors que leur volonté est de migrer vers des missions d'enquête (et donc de ne pas être retenus).**

Concernant le concours, les épreuves auront lieu le 6 et 7 juin 2024 avec 15 postes ouverts
Il est prévu 2 semaines de formation début juin.

- Volet indemnitaire

Suite à la baisse des recettes annoncées pour 2024, le gouvernement a décidé d'annuler 10 M€ sur le budget 2024, sur la masse salariale : 15,5 M€ et sur les crédits hors masse salariale : 3,7M€. Ces annulations sont complétées de gels de crédits. La contribution de la DGCCRF à cet effort s'élève à, sur la masse salariale : 2 M€ et aucune contribution sur les crédits.

Ces restrictions ont conduit à renoncer aux deux mesures catégorielles de 1 M€ chacune obtenues en PLF 2023 et PLF 2024 pour l'accompagnement de la mise en œuvre du plan stratégique 2020-2025. L'administration estime avoir ainsi limité la casse en indiquant que, si les mesures avaient été réalisées, ce serait les effectifs qui auraient été impactés ; ainsi, ce serait 15 emplois qui auraient pu être sauvés selon l'administration.

La DGCCRF portera en PLF 2025 une demande de mesure nouvelle pour accompagner la montée en charge du futur plan stratégique 2024-2027.

L'alliance CFTC/FO condamne ses coups de rabots budgétaires mettant à mal notre direction déjà mal en point alors même que les Ministres mettent régulièrement en avant les missions essentielles de la DGCCRF (covid, inflation, crise agricole...). **L'alliance CFTC/FO affirme que la bonne mise en œuvre des missions nécessite des moyens tant matériels qu'humains.**

L'alliance CFTC/FO dénonce une nouvelle année blanche pour les agents et probablement également pour l'année suivante.

* RH

M. SCHWOB, chef de service de soutien au réseau, devrait être remplacé par Mme Nejma MONKACHI, Directrice Générale Adjointe à l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)